

La force de la Ve République

Par **andrea**, le **04/02/2014** à **20:22**

Bonjour, j'aimerais un peu d'aide concernant le sujet suivant : La force juridique de la Constitution de la Ve République.

J'ai quelques idées intéressantes et je sollicite votre connaissance juridique afin d'étayer mon argumentation. Je suis preneur de toute piste de réflexion notamment sur des points me permettant de cerner correctement mon sujet et de développer un raisonnement cohérent. Merci d'avance.

Par **Ton ami**, le **07/02/2014** à **15:24**

Bravo Andréa ! Quelle expression raffinée .

"Un ami qui te veut du bien"

Par **andrea**, le **08/02/2014** à **15:04**

Pourrais-je avoir connaissance de l'identité de cet "ami qui me veut du bien" ?

Par **Booker**, le **08/02/2014** à **19:41**

As-tu intuitivement des pistes de développement à proposer ?

Par **andrea**, le **08/02/2014** à **20:08**

Oui, d'une part la force de la Constitution d'un point de vue du droit interne et d'un point de vue du droit international, dans le but d'illustrer la place qu'elle occupe dans la hiérarchie des normes (kelsen) pour montrer sa portée. Et d'autre part, sa composition à savoir la notion de bloc de constitutionnalité et les principes fondamentaux qu'elle a instaurés.